

## RÉSUMÉ

### **Situation de la protection de la vigne et éléments de solution: le phosphonate de potassium pour la viticulture biologique**

En 2016, 2021 et 2023, des longues périodes de pluie ont entraîné une propagation extrême du mildiou de la vigne (*Plasmopara viticola*) dans la viticulture d'Europe centrale, mettant ainsi en péril l'existence économique de nombreuses exploitations viticoles biologiques. Dans le contexte du changement climatique provoqué par l'homme et de l'intensification des longues périodes de pluie annoncé par les météorologues pour l'avenir, la situation des exploitations viticoles biologiques va encore s'aggraver. La situation serait alors ruineuse pour de nombreuses exploitations.

La viticulture mondiale dépend de l'utilisation de produits phytosanitaires (PPS), car les cépages autorisés pour la production de vin sont tous, sans exception, sensibles à des degrés divers au mildiou et à d'autres agents pathogènes fongiques. Dans ce contexte, l'utilisation de PPS est particulièrement élevée en viticulture. La viticulture biologique ne fait pas exception à la règle. Les cépages résistants aux maladies fongiques se contentent certes de nettement moins de PPS. Mais l'établissement de ces nouveaux cépages est un processus long et difficile.

La viticulture biologique ne peut pas se passer des PPS contenant du cuivre autorisés en viticulture biologique. Mais les PPS contenant du cuivre ne sont pas adaptés pour assurer la récolte en cas de longues périodes de pluie. De nombreuses autres substances actives ont donc été testées dans le monde entier et ont également été jugées suffisamment efficaces dans des conditions sèches. Cependant, des études scientifiques montrent que dans des conditions chaudes et humides, ces substances actives ne sont pas suffisamment efficaces. Cependant ces conditions chaudes et humides sont de plus en plus fréquentes dans les régions viticoles d'Europe.

Après des années de recherches intensives, de nombreuses discussions et enquêtes, nous sommes parvenus à la conclusion que seul le phosphonate de potassium peut être considéré comme une substance active de PPS efficace qui soit acceptée par les viticulteurs biologiques et les consommateurs de vin biologique et qui puisse être autorisée conformément au règlement européen 2018/848 sur la production biologique de base. En effet, le phosphonate de potassium pénètre dans la plante et n'est donc pas lessivé, même en cas de longues périodes de pluie. Les phosphonates sont présents dans la nature et le phosphonate de potassium s'est avéré efficace et sûr en tant que PPS. Les conditions formelles et juridiques pour l'autorisation du phosphonate de potassium comme PPS en viticulture biologique sont réunies.

Vous trouverez une présentation détaillée de la situation (en anglais) sous <https://deutscher-weinbauverband.de/en/rebschutzsituation-und-loesungsbausteine-kaliumphosphonat-fuer-den-oekologischen-weinbau/> ou en utilisant le code QR ci-contre.



Outre la conversion à de nouvelles variétés de vigne, d'autres instruments, tels que l'utilisation de systèmes de prévision et de mesures de gestion dans la conduite des cultures, sont déjà utilisés et ont contribué à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires en viticulture biologique. Mais il n'en reste pas moins que la viticulture écologique ne pourra pas se passer de PPS dans l'avenir, malgré le succès de la sélection et des innovations techniques, même si les stratégies de préservation de santé sont optimisées en permanence. Jusqu'à ce que des solutions et des stratégies durables et adaptées à la pratique soient trouvées, le phosphonate de potassium sera nécessaire en tant que "pont" pour le maintien des rendements.